

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue **le mardi 2 février 2016** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2 est absent
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

016-2016 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1 Achat d'une imprimante
 - 6.2 Contribution au réseau biblio pour l'année 2016-1 587,86 \$
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 8.1Présentation et approbation des comptes
- 9. VARIA**
 - 9.1 Vins et fromages-19 février 2016
- 10.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

017-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

018-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Jean Bélanger, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du mardi 2 février 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

019-2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Pierre Mercier, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**020-2016 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

021-2016 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

022-2016 ACHAT D'UNE IMPRIMANTE

ATTENDU QUE la directrice doit changer l'imprimante suite à un problème de défektivité au niveau de l'impression;

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat d'une nouvelle imprimante pour le bureau municipal, au prix de 689, 00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement

023-2016 CONTRIBUTION AU RÉSEAU BIBLIO POUR L'ANNÉE 2016

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le Conseil autorise une dépense de 1 587,86 \$ (taxes incluses) pour la contribution municipale au CRSBP du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie inc. (Biblio du Centre du Québec).

Adoptée unanimement

024-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les chèques émis pour le mois de février 2016 du # 7054 au # 7069, totalisant 31 336,88 \$ selon la liste présentée au conseil.

ADOPTÉE

025-2016 VARIA

**1. FONDATION- COLLÈGE ESTHER-BLONDIN VINS ET
FROMAGES 18^e ÉDITION**

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité fasse l'achat de quatre (4) billets pour assister à la soirée vins et fromages de la fondation du Collège Esther-Blondin, qui aura lieu le vendredi 19 février 2016, au coût de 125 \$ le billet pour un total de 500 \$.

Adoptée unanimement

026-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 21 h 15.

Mario Racette,
Maire

Sherron Kollar,
Directrice générale

027-2016 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 024-2016, lesquelles s'élèvent à 31 336,88 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Sherron Kollar,
Directrice générale